

Saint-Julien-en-Genevois Après les réserves de la communauté de communes, l'indignation de la chambre d'Agriculture, la contestation de l'opposition, l'approbation du commissaire enquêteur, le déclassement d'une parcelle agricole de 4.100 m² au hameau de Norcier à l'issue d'une procédure ouverte au profit d'un seul propriétaire empêsonne salement les troupes de JMT (Jean-Michel Thenard, maire)

La révision simplifiée, la majorité rectifiée...

CAROLE VARIER

CINQ MOIS, rapporte l'opposition, que Pierre Compagnon, même une politique de la chaise vide au conseil municipal. Tout en reconnaissant que ce n'est pas la meilleure solution mais la seule qu'il lui ait été donné d'appliquer. L'absence très remarquée de l'agriculteur, conseiller municipal de la majorité, confirme que tout le monde craignait : M. Thenard, Raymond Domenech lui conseil. Il faut dire que Compagnon « l'a un peu entraîné de la gorge ». A ses compagnons de route, il confie avoir « compris qu'[il] ne servait à rien » et par conséquent « prendre ne pas perdre son temps ». J'aurais, « le maire s'est bien gardé de lui en parler avant de décider ». Quant à l'adjoint à l'urbanisme chargé du dossier, l'^{er} adjoint de surcroît, Compagnon n'est pas loin de penser qu'il « n'était pas d'accord » mais un adjoint, « c'est comme un ministre », obligé d'obéir !

Avec ses absences répétées, Compagnon s'est fait des amis. Son collistier, Jean-Sylvestre Cosandey, partage son indignation. Le bougre attiserait même un révolte. Il exhorte ses compagnons à « arrêter de jouer les «en-ouï-ouï». L'équipe de François Céna, le fameux adjoint à l'urbanisme qui « est comme un ministre », suggère de « revenir sur terre... ». En vain, la déprobation n'a rien de conclut. La contestation est noclue. Elle ne se résume pas une simple délibération. Le vote final traduit-il, outre un profond désaccord, des mois de déliquescence ? JMT ne tient ses troupes. Seules trois voix sont la différence pour maintenir la révision simplifiée u Plan Local d'Urbanisme

(PLU). Une mesure phare et indispensable à la survie du hameau de Norcier si l'on en juge par ses motivations. Des semaines déjà, depuis qu'elle a été proposée à la concertation puis un mois plus tard à l'enquête publique, que l'ouverture à l'urbanisation de quelque 4.400 m² de terrain situés en zone agricole au profit d'un unique propriétaire, cristallise les passions. « Un effet de loupe », « de projecteur » comme le dénonce l'adjoint à l'urbanisme. Que l'autorisation soit ainsi tout entière focalisée sur ce hameau n'a rien de surprenant. L'affaire ne doit pas être traitée à la légère. Elle nécessite du sérieux. Le sérieux que commande le cruel calvaire subi par Norcier, hameau très prisé pour son calme « des voisins et néanmoins amis genevois ».

On imagine mal ce que peut endurer ce hameau si champêtre ! Il se trouve en proie à un véritable désarroi social. Il endure une absence de mixité sociale et se trouve totalement saturé par le trafic comme le relèvent les motifs de l'enquête publique. Autant dire que ce déclassement lui sauve la peau du 20 mai 2010 !

La révision simplifiée revenue à l'approbation du conseil, le l'^{er} adjoint enjoint à l'assemblée délibérante de porter « un jugement objectif sur [leur] politique du logement, des transports, de l'agriculture » et de ne pas en rester à « ce petit exemple » qui convient de « ramener à de plus justes proportions », sinon « c'est regarder par le petit bout de la lorgnette ». A ceux qui estiment cette révision propice à créer « un précédent », en incitant tous les propriétaires de foncier agricole « à réclamer un déclassement de leurs parcelles », François Céna confie qu'il « aimeraient bien que la boîte de Pandore se soit ouverte à l'occasion de cette révision ». Mais elle

« remonte à la mythologie », leur fait-il remarquer. Et puise plutôt son origine dans l'écart croissant qui existe entre le prix du foncier constructible et agricole. Cet écart, souligne-t-il encore, s'est amplifié au fil du temps et se chiffre à chaque révision de PLU en dizaine de demandes de déclassement auxquelles il n'est pas toujours fait droit. Toujours admettant, en outre, que cette révision « paraît arriver comme un cheveu sur la soupe », le l'^{er} adjoint conseille de la « replacer dans le contexte du PLU, et du SCoT [Schéma de Cohérence Territoriale] qui préconise 90 % d'habitat collectif et 10 % d'habitat individuel. Il rapporte que le projet de Norcier n'était pas mûr à l'époque pour être inclus dans la révision générale du PLU ». Et de remarquer que « les déclassements de Crache ou Thoiry n'avaient alors suscité aucune réflexion... ». L'adjoint à l'urbanisme ne discourt pas qu'elle favorise un propriétaire mais « comment faire autrement ? », interroge-t-il. « Des qu'on déclasse un terrain, on crée une injustice mais comment favoriser l'habitat. Le jeu serait de ne rien déclasser car cela ne favoriserait personne. Cela s'est déjà produit sous d'autres régimes. Et cela continuera. Mais est-ce une solution quand le SCoT vous dit de faire du logement individuel en faible proportion ? ». Il ne conteste pas l'idée que « déclasser, c'est faire perdre du terrain à l'agriculture ». Il s'en émeut même en tant que « salarié de la chambre d'Agriculture ». « Je ne peux pas dire que je suis satisfait de déclasser un terrain agricole ». Mais l'émotion se révèle être fugace. « Ce ne sont pas 4.400 m² perdus qui vont mettre l'agriculture en péril ! » La majorité n'aurait pas à rougir. « On a surprise 97 hectares au sein d'une Zone Agricole Protégée. C'est cela notre politique agricole... »

« remonte à la mythologie », leur fait-il remarquer. Et puise plutôt son origine dans l'écart croissant qui existe entre le prix du foncier constructible et agricole. Cet écart, souligne-t-il encore, s'est amplifié au fil du temps et se chiffre à chaque révision de PLU en dizaine de demandes de déclassement auxquelles il n'est pas toujours fait droit. Toujours admettant, en outre, que cette révision « paraît arriver comme un cheveu sur la soupe », le l'^{er} adjoint conseille de la « replacer dans le contexte du PLU, et du SCoT [Schéma de Cohérence Territoriale] qui préconise 90 % d'habitat collectif et 10 % d'habitat individuel. Il rapporte que le projet de Norcier n'était pas mûr à l'époque pour être inclus dans la révision générale du PLU ». Et de remarquer que « les déclassements de Crache ou Thoiry n'avaient alors suscité aucune réflexion... ». L'adjoint à l'urbanisme ne discourt pas qu'elle favorise un propriétaire mais « comment faire autrement ? », interroge-t-il. « Des qu'on déclasse un terrain, on crée une injustice mais comment favoriser l'habitat. Le jeu serait de ne rien déclasser car cela ne favoriserait personne. Cela s'est déjà produit sous d'autres régimes. Et cela continuera. Mais est-ce une solution quand le SCoT vous dit de faire du logement individuel en faible proportion ? ». Il ne conteste pas l'idée que « déclasser, c'est faire perdre du terrain à l'agriculture ». Il s'en émeut même en tant que « salarié de la chambre d'Agriculture ». « Je ne peux pas dire que je suis satisfait de déclasser un terrain agricole ». Mais l'émotion se révèle être fugace. « Ce ne sont pas 4.400 m² perdus qui vont mettre l'agriculture en péril ! » La majorité n'aurait pas à rougir. « On a surprise 97 hectares au sein d'une Zone Agricole Protégée. C'est cela notre politique agricole... »

La contrariété est que le doute a fini même de gagner une partie de la majorité. Suffisamment pour que onze élus réprochent ces manières. Certes, 8 sont issus des rangs de l'opposition mais 3 proviennent tout de même de la troupe de JMT (Pierre Compagnon, Jean-Sylvestre Cosandey, Nicole Roguet). Saperlipopette ! Sans compter, ces trois autres qui ont choisi le camp des abstentionnistes dont un adjoint (Eric Brachet, Catherine Balmens, Martine Palissez-Carde). Quatorze conseillers municipaux ont convaincu. Quatorze que « les spécialistes de l'agitation et les semeurs de trouble » ont convaincu. Quatorze que l'argutie pourtant béton du l'^{er} adjoint a laissé de marbre. Heureusement qu'il en reste encore 17 autres de cette liste en détoupe pour faire bonne figure et appliquer cette révision simplifiée. 17 et le commissaire enquêteur pour délivrer un satisfecit... Ce qui n'est pas pour arranger les affaires d'un conseil qui ne fait même plus audience, auprès de ses membres. Il a fallu sévèrement battre le rappel des troupes pour que JMT ait l'assurance d'obtenir le quorum. Le l'^{er} magistrat ne ferait plus recette alors qu'il se dépense sans compter pour déconcer les zygomatices de ses petits camarades avec de bonnes blagues dont il pioncule les délibérations et rit à s'en décrocher les mâchoires, laissant une équipe sur le flanc ? Toujours est-il que cette histoire de déclassement ne les a pas déridés. Ça vous flanquerait la déprime ce manque de communion et d'empathie pour le chef ! Quelle ingratitud de ne savoir s'émerveiller d'une révision simplifiée qui va vous tirer tout un hameau de l'ennui d'être entre soi... varvier@lefouigny-hebdo.com

